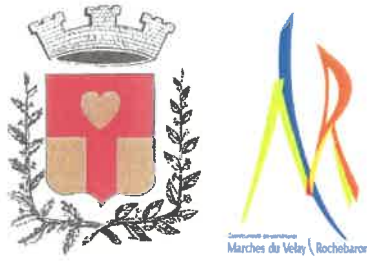


MAIRIE



RELEVÉ DE DÉCISIONS CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021

43620 SAINT-PAL-DE-MONS
(HAUTE-LOIRE)

Téléphone 04 71 61 01 51

Fax 04 71 66 17 40

E-mail : contact@mairie-saintpaldemons.fr

Site : mairie-saintpaldemons.fr

L'an deux mil vingt et un et le vingt-six Novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pal-de-Mons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick RIFFARD, Maire.

Présents : Guy DECROIX, Nathalie MARTORELL, Jean-François CONVERS, Sandrine ARNAUD, Gérard SABOT, Christian CHAMBERT, Pierre LARDON, Lysiane SOUVIGNET, Magali BERTHON, Michel CONVERS, Chrystelle FREYZIER-SOUVIGNET, Maryvonne MASSARDIER, Jacques MOGIER, Patrick PASSOT, Nathalie SAMUEL.

Absents excusés : Stéphanie GUILLEMET, Lucie VINCENDON, Eric TARERAT.

Secrétaire : Sandrine ARNAUD

Le Relevé de Décisions du Conseil Municipal du Vendredi 22 Octobre 2021 est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est adopté à la majorité.

DOMAINE ET PATRIMOINE

1 - Acquisition Chemin Piétonnier « La Vialatte »

Le Chemin Piétonnier qui longe la Route Départementale Numéro 500 au lieudit « La Vialatte » passe en domaine privé. Compte-tenu de la sécurité qu'il apporte aux usagers, il convient que la Commune achète auprès de la succession MAISONNIAL son emprise afin d'en assurer la pérennité.

Il s'agit d'environ 1 445 m² issus des Parcelles Cadastrees Numéros 926, 1 048, 313 et 314 de la Section F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents donne son accord pour l'acquisition d'environ 1 445 m² de terrain situé le long de la Route Départementale Numéro 500 au lieudit « La Vialatte ». Il en fixe le prix à 0,30 Euros le m² et précise que tous les frais relatifs à cette opération seront à la charge de la Commune de SAINT-PAL-DE-MONS.

Monsieur le Maire est autorisé à passer l'acte à intervenir en l'Étude de Maître Catherine SIMONET, Notaire à Dunières et à signer tous les documents s'y rapportant.

FINANCES

2 - Financements des Projets à Venir

Le Conseil Municipal donne son accord pour que deux Projets en cours d'étude fassent l'objet de Demandes de Financement auprès des Partenaires de la Commune :

- **La Réhabilitation du Puits situé à la descente des Marches de l'Église** comprenant la réalisation d'une fontaine attenante dans le Centre Bourg, près de l'Église au titre d'une Aide pour le Patrimoine de la Communauté de Communes « Les Marches du Velay - Rochebaron » ;

- **L'Acquisition de Jeux pour le Parc SARRAND et le Parc de la Cure** au titre du Programme LEADER pour un montant de 40 % de la dépense subventionnable, soit des dépenses éligibles à hauteur de 31 927 €uros, un Leader estimé à 12 770, 80 €uros et un co-financement de la Commune d'environ 19 156, 20 €uros.

3 - Décision Modificative Numéro 3 au Budget de la Commune

S'agissant des Amortissements au titre de l'Année 2021, il y a lieu de procéder à un Virement de Crédits, suivant le tableau suivant afin de procéder à leur régularisation sur le Budget de la Commune.

Le Conseil Municipal décide donc de procéder à la **Décision Modificative** suivante afin d'inscrire les crédits nécessaires à cette régularisation des Amortissements au titre de l'Année 2021 :

Fonctionnement

| | | |
|----------------------|---------------------------|--|
| D-615231 : | - 2 068.71 €uros ; | |
| Total D 011 : | - 2 068.71 €uros ; | |
| D-6811 : | + 2 068.71 €uros ; | |
| Total D 042 : | + 2 068.71 €uros. | |

Investissement

| | | |
|---------------------|---------------------------|--|
| D-1641 : | + 2 068.71 €uros ; | |
| Total D 16 : | + 2 068.71 €uros ; | |
| Total R 040 | + 2 068.71 €uros. | |

4 - Décision Modificative Numéro4 au Budget de la Commune

S'agissant des Amortissements au titre de l'Année 2021, il y a lieu de procéder à divers Virements de Crédits, conformément au tableau suivant afin de procéder à leur régularisation sur le Budget de la Commune.

Le Conseil Municipal décide donc de procéder à la **Décision Modificative** suivante afin d'inscrire les crédits nécessaires à cette régularisation des Amortissements au titre de l'Année 2021 :

Fonctionnement

| | | |
|----------------------|--------------------|---------------------------|
| D-023 : | + 8 424.00 €uros ; | |
| Total D 023 : | | + 8 424.00 €uros ; |
| R-777 : | + 380.71 €uros ; | |
| R-7 811 : | + 8 044.00 €uros ; | |
| Total R 042 : | | 8 424.00 €uros. |

Investissement

| | | |
|----------------------|--------------------|---------------------------|
| D-13911 : | + 380.00 €uros ; | |
| D-281538 : | + 8 044.00 €uros ; | |
| Total D 040 : | | + 8 424.00 €uros ; |
| R 021 | + 8 424.00 €uros ; | |
| Total R 021 | | + 8 424.00 €uros. |

5 - Marché de Fourniture des Repas aux deux Cantines Scolaires

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à lancer dès le 1^{er} Trimestre 2022 le Marché pour la Fourniture en liaison chaude des Repas aux deux Cantines Scolaires.

6 - Demande de Financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'Année 2022 : Aménagement et Sécurisation de Barthou

Le Conseil Municipal, lors de sa Délibération du 25 Mai 2018, projetait la réalisation de travaux d'Aménagement, de Sécurisation et d'Amélioration de l'Accessibilité de l'Entrée de Barthou et en demande aujourd'hui le financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. En effet, de nombreux travaux ont été effectués en 2018 et 2019 en ce qui concerne La Montée de Barthou et son Accès Piétonnier, avec la mise en séparatif des Eaux Pluviales et des Eaux Usées.

Il convient maintenant de concrétiser ce Projet ouvert sur l'accessibilité et la sécurisation de ce secteur par des aménagements routiers en concertation avec le Conseil Départemental de La Haute-Loire et les Habitants les plus proches. À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la finalisation de toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce Projet indispensable à la qualité de vie des Habitants de notre Commune.

Ce Projet d'aménagement du Carrefour de Barthou mis à l'étude dès 2019 consiste à :

- Aménager sur la Rue de Barthou un Carrefour décalé par rapport à l'existant, suffisamment lisible par les usagers et permettant les girations en toute sécurité ;
- Travailler sur la Sécurisation de cette petite Gare Routière accueillant cars de ramassage scolaire, clients de l'entreprise et Aire de co voiturage ;
- Intégrer le Projet de développement de l'entreprise Mécalloc à cette réflexion ;
- Créer un espace engazonné et végétalisé afin de rendre ce site plus agréable et délimiter efficacement les espaces.

L'estimation globale de l'opération s'élève à **111 136 Euros Hors Taxes**, dont environ 5 000 Euros d'imprévus et divers et 5 771 Euros de frais de Maîtrise d'Oeuvre.

Les travaux devraient débuter au cours du deuxième Trimestre 2022.

Le Plan de Financement serait le suivant :

| | |
|--------------------------------------|--|
| Montant total de l'opération: | 111 136 Euros Hors Taxes |
| Montant des Travaux <u>éligibles</u> | 100 365 Euros Hors Taxes |
| Honoraires Maîtrise d'Oeuvre, études | 5 771 Euros Hors Taxes |
| Imprévus et divers | 5 000 Euros Hors Taxes |
| TOTAL | 111 136 Euros Hors Taxes |
| | <i>soit 133 363 Euros Toutes Taxes Comprises</i> |

| | |
|--|--------------|
| - Autofinancement | 55 568 Euros |
| - Dotation d'Équipement Territoires Ruraux au titre de l'année 2022 50% | 55 568 Euros |

Le Conseil Municipal demande l'inscription de ce dossier au programme de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 au taux maximum de subvention de 50 % .

7 - Éclairage Public Communal

Dans le cadre de l'Aménagement du Carrefour de Barthou, il y a lieu de prévoir les Travaux d'Éclairage Public.

Un Avant-Projet Sommaire de ces Travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de La Haute-Loire auquel la Commune a transféré la Compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions actuelles s'élève à 20 836 € Hors Taxes.

Conformément aux Décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental d'Énergies de La Haute-Loire peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

$$20\ 836,40 \times 55 \% = 11\ 460,02 \text{ €uros.}$$

Cette Participation pourra éventuellement être revue en fin de Travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du Décompte Définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'Avant-Projet Sommaire des Travaux d'Éclairage Public dans le cadre de l'Aménagement du Carrefour de Barthou, ainsi que le montant à la charge de la Commune et décide de confier la réalisation de ces Travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de La Haute-Loire auquel la Commune est Adhérente.

8 - Fonds de Concours Communauté de Communes « Les Marches du Velay - Rochebaron » Projets Structurants

La Communauté de Communes « Marches du Velay - Rochebaron », dans le cadre de son Projet de Territoire 2021-2027, validé en Conseil Communautaire le 29 Juin 2021, a décidé de soutenir financièrement et solidairement les Communes dans la réalisation de leurs Projets structurants.

Le montant de fonds de concours est de 50% maximum du Projet Hors Taxes déduction faite des Aides et Subventions obtenues par ailleurs, plafonné à 70 000 €uros par Commune pour la période 2021-2027. Plusieurs dossiers peuvent être déposés.

Pour Saint-Pal-de-Mons, deux opérations pourraient être concernées par cette Aide :

- Le Projet d'Aménagement et Sécurisation des Abords de l'École Publique Marcel Aymé à Lichemiaille qui pourrait bénéficier d'une Subvention de 31 600 €uros ;
- Les Travaux de réfection du Chemin du Vourze qui pourraient bénéficier d'une Subvention de 38 400 €uros.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de présenter ces deux dossiers au titre de ce Fonds de Concours.

9 - Subventions Annuelles 2021 aux Associations

À la suite des propositions de La Commission Jeunesse, Sport et Vie Associative après le dépôt des dossiers de demandes de subvention présentés par plusieurs Associations de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les Subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

| | |
|--|-------------|
| Association Communale de C hasse Agréée | 200 €uros |
| Association des Parents d'Élèves de l'École Libre | 500 €uros |
| ASSOCIATION BRIN D'OSIER | 1 500 €uros |
| ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS | 1 250 €uros |
| ASSOCIATION DES Anciens AFrique du Nord | 300 €uros |
| AMICALES DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS | 500 €uros |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | 2 300 €uros |
| AMICALE INTERCOMMUNALE DES DONNEURS DE SANG | 500 €uros |
| BOULE AMICALE | 200 €uros |
| LA VIGILANTE FOOT | 3 000 €uros |
| LAVIGILANTE BASKET | 1 000 €uros |
| LA VIGILANTE GYM | 1 500 €uros |
| PÉTANQUE SAN PALOUNE | 400 €uros |
| ASSOCIATION DES COMMERÇANTS | 500 €uros |
| ASSOCIATION DES CYCLOTOURISTES « LES HIRONDELLES » | 250 €uros |
| ASSOCIATION « ART TERRE DU BOURG » | 300 €uros |

10 - Adoption de la Nomenclature M57 à compter du 1^{er} Janvier 2022

Le Conseil Municipal prend connaissance que la Nomenclature Budgétaire et Comptable M57, référentiel le plus récent et le plus avancé en termes de qualité Comptable, sera généralisé au 1^{er} Janvier 2024 pour toutes les Collectivités Locales et leurs Établissements Publics Administratifs.

Le Référentiel M57 étend à toutes les Collectivités les Règles Budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux Gestionnaires.

Ainsi :

- En matière de Gestion Pluriannuelle des Crédits : définition des Autorisations de Programme et des Autorisations d'Engagement, Adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier pour la durée du Mandat, vote d'Autorisations de Programme et d'Autorisations d'Engagement lors de l'adoption du Budget, Présentation du Bilan de la Gestion Pluriannuelle lors du vote du Compte Administratif ;
- En matière de Fongibilité des Crédits : faculté pour l'Organe Délibérant de déléguer à l'Exécutif la possibilité de procéder à des Mouvements de Crédits entre Chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des Sections, et à l'exclusion des Crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de Gestion des Crédits pour dépenses imprévues : vote par l'Organe Délibérant d'Autorisations de Programme et d'Autorisations d'Engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des Sections.

Le périmètre de cette nouvelle Norme Comptable sera celui des Budgets gérés selon la M14 soit pour la Commune de SAINT-PAL-DE-MONS son Budget Principal et ses deux Budgets Annexes : Pôle Médical et Mobilité Mutualisée. Elle concernera également le Budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Ainsi, la Commune de SAINT-PAL-DE-MONS peut passer par anticipation à la Nomenclature M57 dès le 1^{er} Janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et considérant l'Avis Favorable de Madame la Trésorière en date du 22 Novembre 2021 :

- Adopte à compter du 1^{er} Janvier 2022 la Nomenclature Budgétaire et Comptable M57 pour tous les Budgets actuellement en M14, soit le Budget Principal et les Budgets Pôle Médical et Mobilité Mutualisée ;
- Précise que c'est le Plan de Comptes M57 développé qui sera appliqué à chaque Budget ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les Pièces et effectuer toutes les Procédures nécessaires à l'exécution de la présente Délibération.

11 - Tarifs Assainissement 2022

Le Conseil Municipal décide de maintenir, à compter du 1^{er} Janvier 2022 les Tarifs de l'Assainissement comme suit :

- L'Abonnement Annuel passe de 30 €uros (soit 2 €uros 50 par mois) à **42 €uros (soit 3 €uros 50 par mois)**.
- Le Prix du m³ d'Eau consommée : **1 €uros**.
- Eaux Puisées et Rejetées dans le Système d'Assainissement Collectif - 25 m³ par personne avec un plafond de 150 m³.
Tarif par m³ : **1 €uros**.

12 - Tarifs Communaux à compter du 1^{er} Janvier 2022

Le Conseil Municipal prend connaissance des tarifs appliqués au titre de l'Année 2021 par Délibération du 21 Décembre 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que pour l'Année 2022 les tarifs seront les suivants :

AIDES COMMUNALES POUR LES VOYAGES SCOLAIRES À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE

Voyages scolaires organisés par les Lycées, les Collèges et les Écoles primaires de Saint-Pal-de-Mons auxquels participent des enfants de la Commune, en résidence principale :
Montant forfaitaire journalier, par enfant pour les six premiers jours : 6,00 €uros par jour ;
Montant forfaitaire journalier par enfant pour les jours suivants : 4,00 €uros par jour.

Ces aides sont versées directement aux organisateurs des séjours, sur présentation d'une liste nominative à la fin du séjour.

CIMETIÈRE

TOMBES et CAVEAUX

Concessions trentenaires : 60 €uros le m² ;
Concessions à perpétuité : 200 €uros le m².

COLUMBARIUM

Concession trentenaire d'une case de quatre urnes : 1 500 €uros.

DROITS DE PLACE

MARCHANDS - FORAINS OCCASIONNELS

Vendeurs avec camion - magasin (Coloris Blanc) : le tarif passe de 20 €uros à 30 €uros ;
Étalages inférieurs à 5 mètres linéaires (Coloris Rose) : 4 €uros ;
Étalages compris entre 5 et 10 mètres linéaires (Coloris Bleu) : 6 €uros ;
Étalages supérieurs à 10 mètres linéaires (Coloris Vert) : 7 €uros.

MARCHANDS - FORAINS RÉGULIERS (prix forfaitaire, surface variable)

Pour un emplacement par semaine : 150 €uros par an.
Pour deux emplacements par semaine : 210 €uros par an.

LOCATION DES SALLES DU BÂTIMENT À USAGE MULTIPLE

Particuliers :

Exclusivement pour les résidents de SAINT-PAL-DE-MONS à titre principal ou à titre secondaire, uniquement pour des fêtes familiales :

- Réservation pour une durée limitée à trois ou quatre heures pour des apéritifs ou vins d'honneur à l'occasion de mariages uniquement (nettoyage compris) : 110 €uros.
- Tous les autres cas : mariages, repas de familles, anniversaires, soirées prolongées (nettoyage compris) : 160 €uros.

Associations :

Organisatrices de soirées récréatives (concours de belote, fêtes de quartiers, etc...)

- Location : Gratuite ;
- Prix du nettoyage par réservation :
 - 50 €uros ;
 - Gratuit si la salle est rendue propre.

Associations :

Utilisatrices pour des réunions, des Assemblées Générales, voire des Entraînements :

- Location - nettoyage compris : Gratuite.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Associations :

Soirées récréatives ou Culturelles

- Location Gratuite ;
- Montant du nettoyage par réservation : 70 €uros.

Particuliers :

- Location - nettoyage compris pour une Soirée de moins de 12 heures, le vendredi exclusivement :
 - demandeur de Saint-Pal-de-Mons : 200 €uros ;
 - demandeur extérieur : 300 €uros.
- Location - nettoyage compris pour deux Journées (samedi et dimanche) :
 - demandeur de Saint-Pal-de-Mons : 400 €uros ;
 - demandeur extérieur : 600 €uros.
- Option montage de podium jusqu'à 6 m² maximum : 50 €uros.

LOCATION DE LA SALLE DE VOTE

- Location pour les particuliers pour des apéritifs ou vins d'honneur à l'occasion de mariages (nettoyage compris) : 160 €uros.
- Location pour les Associations pour des réunions uniquement (nettoyage compris) : Gratuite.

LOCATION DE MOBILIER AUX PARTICULIERS

- Location par banc : 2,00 €uros ;
- Location par table : 3,00 €uros.

LOCATION DE MOBILIER AUX ASSOCIATIONS

- Location : Gratuite.

LOCATION DU PLANCHER

Particuliers :

- Location du plancher : 120 €uros.

LOCATION DU PODIUM AUX ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES À LA COMMUNE

- Prêt minimum de 30 m² - Location par m² : 3 €uros.

LOCATION ANCIENNE CASERNE

Comprenant notamment 2 emplacements pour voiture, par mois : 60 €uros ;
Comprenant notamment 2 emplacements pour voiture, par mois pour les sociétés : 150 €uros.

PHOTOCOPIES

Pour les Associations :

Gratuit strictement d'Intérêt Communal en Noir et Blanc uniquement.

IMPRESSIONS / RELIURE / PLASTIFICATION À LA MÉDIATHÈQUE

Impressions à la Médiathèque :

- 0,30 €uros la feuille A4 (pour les impressions en Noir et Blanc) ;
- 0,50 €uros la feuille A3 (pour les impressions en Noir et Blanc) ;
- 1,00 €uros la feuille A4 (pour les impressions en Couleur) ;
- 1,50 €uros la feuille A3 (pour les impressions en Couleur) ;
- 3.30 €uros par reliure ;
- 2.50 €uros par feuille A4 plastifiée ;
- 4.00 €uros par feuille A3 plastifiée.

ABONNEMENTS MÉDIATHÈQUE

Abonnement Médiathèque uniquement :

- 14 €uros par abonnement « individuel » à la Médiathèque uniquement ;
- 20 €uros par abonnement « Famille » à la Médiathèque uniquement ;
- 10 €uros par abonnement pour les moins de dix-huit ans, demandeurs d'emploi ou étudiants de moins de vingt-six ans, à la Médiathèque uniquement.

Abonnement Médiathèque et Internet :

- 18 €uros pour 20 heures par an de consultation Internet par abonné ;
- 24 €uros pour 40 heures par an de consultation Internet par famille (2 personnes minimum) ;
- 14 €uros pour 20 heures par an de consultation Internet pour les moins de dix-huit ans, demandeurs d'emploi ou étudiants de moins de vingt-six ans.

Internet uniquement :

- 5 €uros pour 10 heures de consultation Internet.

PERSONNEL

13 - Création d'un Emploi pour un Agent Contractuel de Droit Public d'Adjoint Technique affecté aux Services Techniques

Afin de renforcer l'Équipe des Services Techniques, le Conseil Municipal décide de créer l'emploi suivant :

- **Adjoint Technique** Contractuel, rémunéré par référence à l'indice majoré 340, pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1^{er} Décembre 2021.

TRAVAUX

14 - Travaux d'Assainissement « Montée des Lilas »

Dans un souci de cohérence avec les travaux effectués dans le Centre-Bourg, il convient de poursuivre la Mise en Séparatif des Réseaux d'Assainissement du Bourg, les anciens collecteurs unitaires étant obsolètes. Un Avant-Projet Sommaire concernant la Montée des Lilas est soumis au Conseil Municipal pour avis. Le montant du Projet est estimé à 110 600 Euros Hors Taxes, Travaux, Honoraires et imprévus compris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de solliciter toutes les Subventions qui pourraient permettre au Financement de cette Opération : Département et Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

15 - Agrandissement du Centre Technique Municipal

Afin d'étudier l'opportunité d'un Agrandissement des Locaux des Services Techniques, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter la réalisation d'un Avant-Projet Sommaire auprès de Monsieur Thierry MAGAUD, Architecte.

16 - Passage de l'Éclairage Public en Led

Le passage en LED de la totalité de l'Éclairage Public pourrait bénéficier d'une prise en charge du Syndicat Départemental d'Énergies de La Haute-Loire à hauteur de 45 %. Le montant de cette Opération est estimé à environ 216 000 Euros.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches pour l'aboutissement de ce Projet de nature à réaliser d'importantes économies d'Énergies.

TRAVAUX

17 - Taux de la Taxe d'Aménagement Fixé à 12 % sur une partie de la Zone Industrielle de Courtanne

Dans la Zone Industrielle, au Taux de Taxe d'Aménagement de 7 %, un secteur va nécessiter des travaux importants afin d'en assurer la desserte et l'accès. Par conséquent, il conviendrait de fixer à 12 % le Taux de Taxe d'Aménagement pour les neuf Parcelles concernées.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'instaurer au lieudit « Courtanne », en Zone Industrielle, un taux de Taxe d'Aménagement de 12 % sur les Parcelles Cadastrees suivantes de la Section F Numéros°283, 284, 285, 1 424, 1 427, 1 428, 1 429, 1 430 et 1 433.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la démission de Madame Stéphanie GUILLEMET de son mandat de Conseillère Municipale. Madame Marie-Claude SOUVIGNET intégrera donc le Conseil Municipal.

Fait à SAINT-PAL-DE-MONS le Lundi 20 Décembre 2021

La Secrétaire

Sandrine ARNAUD

Le Maire

Patrick RIFARD

